



Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie

**Mémoire présenté aux membres de la
Commission des transports et de l'environnement
Consultations particulières et auditions publiques sur le
projet de loi #23**

**Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc
national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité
de territoires limitrophes et le maintien des activités
récréotouristiques**

Par Jean-Guy Dépôt, président du CA du CREE

Salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement à Québec

**Mercredi le 24 mai 2005
De 15h00 à 15h45**

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), fondé en 1989, est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Estrie dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.

Le CREE a pour mandat de favoriser et promouvoir des stratégies d'action concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et de participer au développement durable de la région par de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'actions.

Les domaines d'activités de l'organisme se situent principalement au niveau de l'augmentation du % des aires protégées, la gestion des matières résiduelles, la gestion des matières dangereuses, la gestion de l'eau, l'agriculture, les changements climatiques, le transport durable, les OGM, l'implantation de systèmes de gestion de l'environnement (SGE) dans les organisations, la représentation et la prise de position dans les grands dossiers régionaux environnementaux.

Dans les limites de ses pouvoirs, le CREE a la compétence sur l'ensemble du territoire de la région administrative de l'Estrie (05) soit les six (6) municipalités régionales de comté (MRC) suivantes et la Ville de Sherbrooke :

MRC du GRANIT

MRC de COATICOOK

MRC du HAUT-SAINT-FRANCOIS

MRC du VAL-SAINT-FRANCOIS

MRC d'ASBESTOS

MRC de MEMPHRÉMAGOG

La place du développement durable dans le mandat du CREE

Les différents projets mis sur pied et réalisés par le CREE tiennent compte des trois sphères du développement durable. Alors que l'amélioration continue de la qualité de l'environnement occupe une place prioritaire dans les actions du CREE, les arguments économiques et sociaux y étant rattachés leur assurent des bénéfices durables pour la population et les entreprises de la région. Les thématiques abordées par le CREE telles que le « Transport Durable » et ses réseaux tels que le Club des entreprises ISO 14001 (CISO) et « Estrie Zone Verte » qui regroupent des partenaires provenant autant du milieu social, que commercial et environnemental, témoignent largement de la volonté du CREE de s'inscrire dans un processus de développement durable en Estrie.

Le CREE s'intéresse depuis plusieurs années à l'augmentation du % des aires protégées en Estrie...

La première campagne de sensibilisation au dossier des aires protégées date de l'an 2000, on a alors formé un comité dont l'objectif est de faire en sorte qu'en Estrie, on atteigne éventuellement 8% en aires protégées, idéalement 10%, comme dans le reste du Québec.

Ce comité de bénévoles a produit une carte couleur en août 2004, sous la supervision de Vincent Fréchette. Ce projet a été réalisé en collaboration avec le Département de Géographie et de Télédétection de l'Université de Sherbrooke. Voir la carte, «**Les aires protégées de l'Estrie**», identifiant les 32 aires protégées de l'Estrie, avec un numéro, une désignation, un nom, une catégorie UICN.

Selon ce projet, la superficie totale des aires protégées en Estrie équivaut à seulement 2,46 % du territoire.

En septembre 2002, les membres du conseil d'administration du CREE ont été les deuxièmes intervenants à s'être intéressés à l'important dossier du Parc national du Mont-Orford, et de ses limites proposées. Les premiers ayant été les membres de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker (APRLB), avec son président, M. Jean-Guy Dépôt, et son fils Pierre, administrateur, webmaître et chercheur, à sonner l'alarme pour sensibiliser la population estrienne aux impacts environnementaux de ce projet, qui est devenu avec le temps le plus important dossier environnemental ayant soulevé autant les inquiétudes de la majorité de la population du Québec. Le CREE, a toujours exigé le respect de la Loi sur les parcs, il s'est opposé à la vente d'une partie du parc, ce qui est selon nous, une menace à l'intégrité écologique et territoriale du Parc national du Mont-Orford. Bref, nous avons déposé un mémoire à la première consultation publique les 6 et 7 décembre 2002, en présence du ministre alors responsable des Parcs, M. Richard Legendre. Rappelons que 40 des 54 mémoires, soit 75%, étaient contre le projet d'échange de terrain. Par la suite en septembre 2004, les membres du CA du Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie, adoptaient à l'unanimité une résolution, demandant une Audience publique du Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE), audience qui eut lieu en décembre 2004, pour la première partie, et en février 2005 pour le dépôt des mémoires. Au printemps 2005, nous avons été consultés en région à deux occasions par le sous-ministre monsieur Léopold Gaudreau, pour tenter de trouver une solution acceptable à ce dossier. On doit protéger l'intégrité territoriale du parc national du Mont-Orford, comme le disait si bien l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, le 24 mars 2005, au moment du dévoilement du rapport du BAPE.

* Nous remercions les membres de la Commission d'avoir eu l'amabilité de nous inviter, avec 25 autres individus et organismes, pour présenter notre exposé, et participer par la suite à des échanges avec vous.

Nous développerons notre argumentaire dans ce mémoire, en tenant compte des trois sortes d'impacts du développement durable, à savoir ; **LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX et ÉCONOMIQUES !**

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Depuis le début de sa fondation, les administrateurs du Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie, ont toujours souhaité l'agrandissement des limites du Parc national du mont Orford. Notre président Jean-Guy Dépôt a souvent mentionné depuis la consultation de 1979, à laquelle il avait participé, que ce trop petit parc, très fréquenté devait le plus tôt possible être agrandi. Mais jamais il a demandé qu'il soit doublé, et que l'on procède par expropriation, encore moins d'en vendre une partie. Nous avons été très surpris d'entendre lors d'une période de questions à l'Assemblée nationale, le nom de Jean-Guy Dépôt, et l'on cite, **«Même monsieur Dépôt, est en faveur de l'agrandissement du parc»**, mais jamais il ne l'a été de la façon que le projet de Loi 23 le propose maintenant.

À la lecture de ce projet de Loi, on réalise que le législateur a tenté de nous «distraire», de nous «étourdir» en proposant de retrancher 579 hectares, soit le terrain sous bail, le centre de ski alpin et le terrain de golf, du Parc du Mont-Orford. Nous avons toujours compris que l'article 1 de la Loi sur les Parcs stipule que l'objectif prioritaire d'un parc national est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive, et que l'article 5 de cette même Loi stipule que **«Les terrains faisant partie d'un parc ne peuvent faire l'objet de vente ou d'échange»**.

Rappelons que le milieu environnemental était très heureux au lendemain du 14 septembre 2003, en apprenant que les militants du Parti Libéral du Québec, avaient adopté à l'unanimité la résolution # 28, qui engageait le gouvernement à ce qu'il **«interdise clairement, sans ambiguïté, toute possibilité**

d'abolir un parc, de le réduire et d'échanger des terrains faisant partie d'un parc, et ce à perpétuité, pour le bénéfice des générations actuelles et futures». Cette résolution avait été proposée et défendue par Jean-Guy Dépôt. Nous avons déchanté le 3 mai 2006, en lisant le projet de Loi # 23 !

CORVÉE ; Espérant que le Parc national du Mont-Orford demeure toujours public, nous nous engageons, avec tout le milieu environnemental qui voudra bien nous accompagner, à éventuellement proposer une CORVÉE annuelle aux nombreux Amis du Parc du Mont-Orford, (plus de 70 000) pour reboiser et réparer les dommages environnementaux occasionnés par le domaine skiable dans les années 1990. Ce pourra être une activité familiale avec pique-nique, dans le but d'augmenter le sentiment d'appartenance de tous les citoyens du Québec. Ce Parc national leur appartient après tout...!

LE SKI EST MENACÉ EN ESTRIE ; (Voir le journal Le Devoir, 28 mars 2006, en ANNEXE #1). Nous sommes les seuls à souligner le fait que selon une étude de quatre chercheurs de l'université de Waterloo, portant sur l'impact des changements climatiques sur l'industrie du ski au Québec, c'est dans la région d'Orford que le réchauffement frappera le plus fort. On l'a malheureusement constaté cet hiver !

L'ÉTALEMENT URBAIN ; Permettre un projet d'étalement urbain dans un petit parc national n'est pas du développement durable. Ni la vente de forêt mature, contenant des érables, des pins rouges, des chênes rouges et des noyers cendrés de 70 à 100 ans. Jamais on laissera quiconque autoriser illégalement la construction de 800 unités d'habitation et d'environ 3200 nouvelles places de stationnement dans un parc national, alors que la Loi sur les parcs ne permet plus l'installation d'un centre de ski ou d'un terrain de golf dans un parc. On permettrait ainsi une augmentation de **ce qui est devenu une dérogation majeure** au profit d'un développeur immobilier. Le maire Pierre Rodier a parfaitement raison de s'opposer à ce projet, car comment pourrait-il, par la suite, faire respecter **une dérogation mineure ailleurs** sur le territoire de la municipalité du canton d'Orford ?

PAS D'ÉTUDE D'IMPACT GLOBALE ; Ce projet d'envergure n'a malheureusement pas fait l'objet d'une étude d'impact globale sur l'environnement. Cet immense chantier affecterait assurément le système hydrique du ruisseau Castle et provoquera énormément d'érosion de même que l'apport d'une importante quantité de sédiments vers le lac Memphrémagog, réservoir d'eau potable de plus de la moitié des Estriens (160 000) contribuables des Villes de Magog et de Sherbrooke, et d'autres villes sur les rives du lac. Rappelons qu'il y a un manque chronique d'eau potable dans le secteur sud du Canton d'Orford. Au cours des derniers mois de l'année 2005, la municipalité a dû verser plus de 20 000\$ à l'entreprise Laforest Nova Aqua Inc. pour la recherche d'eau souterraine et l'étude de capacité des puits existants.

LA FABRICATION DE LA NEIGE ARTIFICIELLE; Chaque année sur une période de 8 semaines, du 15 novembre au 15 janvier environ, Mont-Orford Inc. pompe du petit étang aux Cerises pour l'enneigement artificiel des pistes de ski alpin environ 227 124 000 litres d'eau (60 000 000 gallons). En décembre 2004, le BAPE a constaté que l'évaluation du débit soutiré actuellement à l'étang aux Cerises est de 47 litres/seconde. Ce débit moyen soutiré serait **trois fois supérieur à un débit réservé acceptable**, soit 17,6 litres/seconde. Cette année avec le temps chaud, on a dû recommencer à quatre occasions la fabrication de neige artificielle. Avec les effets des changements climatiques qu'on a à subir depuis quelques temps, il sera de plus en plus difficile de maintenir rentables les 78 centres de ski au Québec. Déjà l'organisme Ouranos prévoit qu'à l'avenir, les patinoires extérieures, la production de sirop d'érable et la fabrication de la neige artificielle seront grandement affectées dans la région des Cantons-de-l'Est. Selon un article du journal Le Devoir, (ANNEXE #1). *«La disponibilité de l'eau à proximité des stations de ski pourrait bien constituer un facteur éliminatoire dans certains cas, ce qui n'est pas de bon augure pour la station d'Orford en raison de la raréfaction des ressources en eau autour de la station. Les stations devront compter sur deux fois plus d'eau que maintenant au Québec pour faire face au réchauffement du climat.*

Les besoins en eau pour l'enneigement supplémentaire vont se situer dans la période 2020 entre 8 et 24% à Québec et entre 25 et 59% dans les stations de la région de Sherbrooke». On subit déjà les effets du manque d'eau pour fabriquer la neige artificielle! Devra-t-on installer à grand frais, plusieurs millions de \$, un pipeline pour aller chercher l'eau au lac Memphrémagog ? Qui paiera ?...encore nous !

LES IMPACTS SOCIAUX

L'INITIATIVE DES GENS DU MILIEU ; Rappelons que le parc national du Mont-Orford a été créé en 1938 suite à l'initiative des gens du milieu, dont le docteur George Austin Bowen, alors maire de Magog. Soulignons que des terrains ont été cédés et vendus au gouvernement dans le seul but d'assurer leur protection à perpétuité, et que cette volonté ancestrale doit être respectée au même titre qu'un testament. Le 4 juin 1937, monsieur Louis-Arthur Giroux, affirme que le gouvernement pourrait construire une route au sommet de la montagne **si les terrains étaient achetés par des souscriptions privées**. Une collecte de fonds est organisée auprès de 27 conseils municipaux des comtés concernés. Magog souscrit 4000\$. Sherbrooke 10 000\$. Granby 3000\$, les 24 autres municipalités contribuent avec des dons variant de 50\$ à 1000\$, pour un total de 24 349\$. La loi 70 fut sanctionnée le 8 avril 1938, **«Le parc du Mont-Orford est donc créé dans l'esprit d'un véritable parc national : milieu naturel soustrait à toute exploitation commerciale, conservé pour le bénéfice des générations actuelles et futures»**. Bref, le parc du Mont-Orford est ainsi la concrétisation du rêve du docteur Bowen et de ses partenaires du milieu Estrien. Respectons la volonté ancestrale, ne violons pas l'intégrité de son territoire, ne permettons pas la vente de terrain sous aucune considération. Conservons le, car les généreux donateurs du temps de la Crise des années 30, ne s'attendaient certainement pas à ce qu'un jour, une poignée de richissimes promoteurs immobiliers projettent y bâtir 800 condos au beau milieu de l'entrée principale de leur parc national du Mont-Orford. C'est illégal... !

LE VIEILLISSEMENT DE LA CLIENTÈLE ; Au nom de quel principe le gouvernement pourrait se permettre de charcuter un parc national pour sauver un centre de ski ? Il faut être visionnaire, car *«L'industrie du ski pourrait se retrouver avec une baisse de clientèle de 30% d'ici une dizaine d'années, par le simple effet du vieillissement de la population. Une décroissance de cette ampleur aurait des effets dramatiques sur les centres de glisse, concède Claude Péloquin, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ). Des stations lanceraient la serviette et la rentabilité de nombreuses autres serait mise à mal, résume-t-il»*. (Voir ANNEXE # 2) l'article du *Journal de Montréal* 13/12/2004). Déjà la relève chez les plus jeunes se fait de plus en plus rare, on a commencé à fermer des écoles à cause du manque de jeune en première année!

LES IMPACTS ÉCONOMIQUES

L'ACQUISITION ET L'EXPROPRIATION ; Lors de l'annonce des intentions du gouvernement, le 6 mars 2006, nous avons compris que la superficie du Parc serait **doublée avec l'acquisition de 5500 hectares**, et qu'il n'y aurait **pas d'expropriation**. Dans le projet de Loi 23, *«on prévoit l'agrandissement des limites territoriales du parc national du Mont-Orford pour y inclure des milieux voisins reconnus pour leur intérêt sur le plan écologique et de la biodiversité»*. Mais on ne spécifie nulle part de combien le parc sera agrandi ; à l'article 8 de la SECTION III, on parle maintenant d'**expropriation**, tout une contradiction dans le discours en si peu de temps... !

Selon le CHAPITRE III, avec l'article 10 versus l'article 12. Depuis que le promoteur actuel a fait enregistrer son bail, le 16 janvier 2006, le ministère pourra vendre les terres dessous les bâtiments, mais lors de l'appel d'offres requis pour la vente des biens immobiliers, ces terres seront exclues de la vente, BIZARRE... ! On pourrait se retrouver avec deux propriétaires différents... ?

À la page 6 sur 31, SECTION II, article 17. « ... toute construction est, selon la subdivision de cette zone, sujette aux limitations suivantes : En outre, la construction d'unités d'habitation, d'hébergement ou de logement est interdite ailleurs que dans la zone B-6 de l'annexe B. De même, tous travaux de construction ou d'aménagement sont interdits à l'intérieur d'une bande de protection de 30 mètres de chaque côté du ruisseau Castle, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux ». À Trois-Rivières, au début de mai, on a été induit en erreur à propos de cette bande de protection **«trois fois plus que le 10 mètres exigé»**. Faux, puisque le projet initial du promoteur soumis au BAPE prévoyait une bande de 25 mètres. Le rapport du BAPE jugeait que c'était nettement insuffisant aux pages 79 et 80, où il indique bien que cela devrait être de 60 à 75 mètres ! Nous citons, **Avis 8**-«La commission a précédemment indiqué que, dans le but de préserver le paysage, des terrains dans le secteur au pied du mont Giroux ne devraient pas être aménagés. Ainsi, l'extension sur la largeur minimale de 60 à 75 m de la bande de protection sur la rive ouest du ruisseau est compatible avec cet avis. Si une bande de même largeur était instaurée sur l'autre rive, le ruisseau Castle formerait un corridor plus viable écologiquement, possiblement de l'ordre de 120 à 150 m, à l'intérieur du parc national du Mont-Orford».

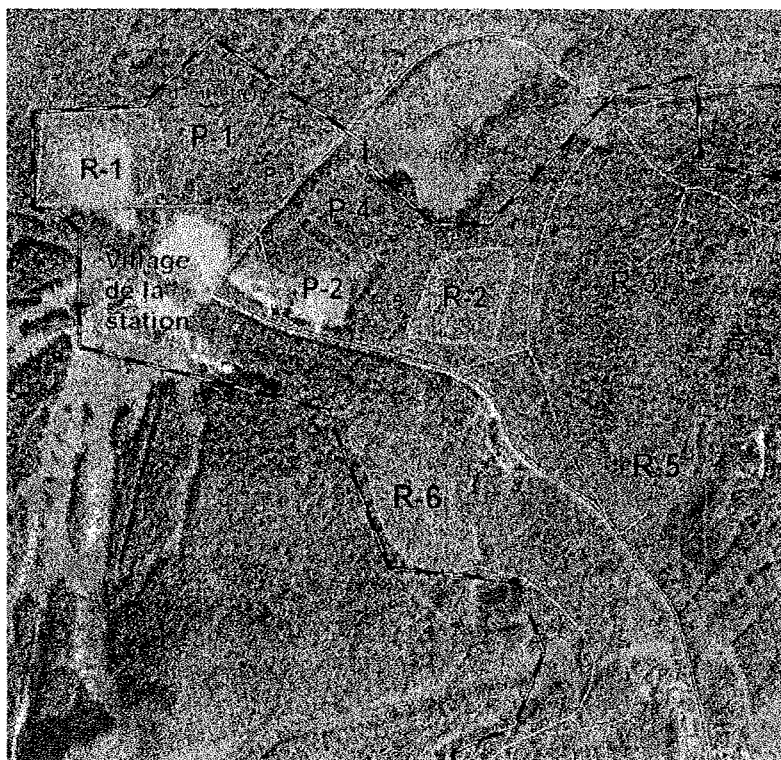
Comment certains intervenants en faveur du projet peuvent-ils prétendre que la proposition gouvernementale respecte les exigences du BAPE ?

Nous ne comprenons pas les autorités, lorsqu'elles prétendent que le territoire du parc sera mieux protégé s'il est privatisé. Jamais un **«organisme de conservation»** ne réussira à faire mieux que les employés de l'État, cet organisme aura tôt fait malheureusement de se placer en situation de conflit d'intérêt !

Nous déplorons le fait qu'avec l'article 33, à la page 11 de 31, « La présente loi écarte, à l'égard des constructions ou travaux de constructions visés par le paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 20, toute disposition d'un règlement municipal de zonage, de lotissement ou de construction, d'un règlement relatif aux permis de construction, d'un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble ou d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ». Ainsi la municipalité d'Orford se voit écartée de ses responsabilités, parce que les électeurs ont élu un Conseil majoritaire qui s'oppose au projet de privatiser une partie du Parc national situé sur son territoire ! Un précédent ?

À la page 29 sur 31, au point 6) on indique ; «La surface totale des aires de stationnement ne doit pas excéder 7 hectares». Ces nouveaux stationnements devront être aménagés dans une forêt mature, **«Les superficies de déboisement requises pour les stationnements m'effraient. En les superposant à des photo-plans, elles se retrouvent toutes dans des aires boisées. Cela va heurter l'opinion publique.»**, comme le disait si bien Guy Jauron, directeur général de la MRC Memphrémagog, dans son rapport préliminaire comme membre du Comité aviseur (Voir les zones P-1 à P-5 sur le photoplan).

Potentiellement contre notre volonté, les 6 hectares des stationnements actuels seront occupés par le



développement immobilier, mais d'autres stationnements compensatoires de 7 hectares devront être aménagés pour les skieurs journaliers, des forêts matures seront ainsi sacrifiées inutilement. Le secteur au pied des pentes est principalement couvert de forêts de 50 à 90 ans, notamment érablières sucrières et des boisés mixtes dominés par l'érable rouge et la pruche. 500 des 649 hectares sous bail sont constitués de forêts et de milieux humides qui possèdent une intégrité écologique similaire au reste du parc. Moins de 20% du domaine skiable est déboisé dont seulement 15 hectares sont occupés par des routes, des bâtiments et des stationnements.



Nous considérons qu'il n'est pas justifié de vendre les terrains de la montagne sous prétexte qu'ils sont en partie dégradés par des installations de ski alpin, puisque les terrains compensatoires, visant à doubler la superficie du Parc, ont été l'objet d'activités forestières récentes et intenses, qu'ils sont en bonne partie dévastés par de profondes ornières laissées par des débusqueuses, des terrains constitués d'arbres de faibles diamètres qui prendront des décennies à se régénérer.



Nous apprenions récemment que les terrains mis en réserves dans le secteur de Bonsecours et d'Eastman, seront libérés à la fin de mai, par une lettre d'un huissier, pour la bonne raison que ces terrains n'ont pas de potentiel écologique. On le savait depuis longtemps, on aurait dû nous consulter, nous aurions été en mesure de vous indiquer d'autres endroits beaucoup mieux situés pour les protéger éventuellement.

Le projet de Loi 23 qui prévoit la vente de l'icône du Parc que constitue le Mont-Orford, reçoit l'appui de 18% de la population de l'ensemble du Québec, c'est très peu ; pourtant le Premier Ministre M. Jean Charest a posé comme condition lors de la campagne électorale d'avril 2003, que **ce projet devait recevoir une large approbation sociale, pour devenir acceptable.**

Nous demandons au gouvernement de ne pas adopter le projet de Loi 23, qui propose la vente des terrains du centre de ski et du club de golf, appartenant depuis toujours au Parc national du Mont-Orford. Nous souhaitons que le gouvernement étudie d'autres pistes de solutions qui n'auraient pas pour effet d'en compromettre l'intégrité territoriale. Nous avons



été les premiers, avant la MRC Memphrémagog, à demander de résilier le bail actuel dans l'objectif de ne plus être dans l'obligation d'endosser des dépenses excessives et des travaux destructeurs à l'intérieur du territoire sous bail. Le moyen le plus économique d'y parvenir serait de ne faire aucune concession au promoteur, ce qui aura pour effet qu'il remettra les clefs de la station, ainsi 80% de ses investissements lui seront remboursés, et non pas 100%. Nous croyons par ailleurs qu'il est exagéré de prétendre que ce remboursement s'élèverait à 20 millions de dollars, mais qu'il s'agirait d'une somme d'environ 10 millions. Nous demandons que la gestion du centre de ski soit confiée à un organisme sans but lucratif, auquel les gens d'affaires locaux seraient invités à participer, et ce tant que les conditions climatiques et qu'une clientèle suffisante permettront de maintenir rentable les installations existantes. Le gouvernement ne devrait plus investir dans ce centre de ski qui, selon nous, est malheureusement voué à être fermé d'ici 10 ou 15 ans.

En invoquant le principe de précaution, nous croyons qu'on devrait plutôt développer l'offre écotouristique, par des activités alternatives et compatibles avec la mission des 23 Parcs québécois.

LE TERRAIN DE GOLF ; (Voir L'ANNEXE # 3 l'article du Journal LA PRESSE du 15 mai 2006)
Quel promoteur visionnaire voudra faire l'acquisition du golf du Parc national du Mont-Orford ? Il apprendra comme nous qu'il y a trop de terrains de golfs au Québec pour la demande actuelle. L'offre a dépassé la demande depuis l'aménagement effréné de terrains dans les années 80 et 90. Que 49% d'entre eux perdent de l'argent, ceci malgré les neuf millions de rondes de golf qui se jouent chaque année au Québec ? Une autre activité en décroissance qu'on devra éventuellement retirer du parc national du Mont-Orford, dans 10 ou 15 ans ? L'avenir nous le dira !

CRÉATION D'EMPLOI ; Les experts ont beaucoup cherchés combien de nouveaux emplois seraient créés, par ce projet de développement immobilier. Selon un document obtenu de Me Gilles Fontaine, *«Le premier des grands propriétaires terriens face au Lac Fraser, soit Station Mont des Trois Lacs Orford inc, qui possède +ou- 2 200 acres et dont le terrain longe le lac Brompton sur une distance de six (6) kilomètres (4 milles), est une compagnie en expansion immobilière. Le gouvernement veut se servir de ce terrain comme corridor pour atteindre les deux (2) autres grands propriétaires terriens situés plus au nord, soit les Frères Greif Canada inc, laquelle possède +ou- 13 000 acres et les Placements Bombardier inc, laquelle possède +ou- 3 000 acres»*. Toujours selon le texte de 7 pages, *«Les terrains des Frères Greif ont depuis toujours été consacrés uniquement à l'exploitation forestière et en ont conservé le territoire forestier ; malgré ce fait, on prévoit procéder à leur expropriation. Les essences qui s'y trouvent sont essentiellement de bois franc ; et cette propriété est située au pied de la papetière Domtar. Advenant l'expropriation, Domtar verrait disparaître une possibilité importante de fibre de bois à pâte ; En effet, dans un parc, il n'y a pas d'exploitation forestière. Même les bois affectés par les grands cataclysmes naturels ne sont pas récupérés. Cela signifierait aussi une perte d'emplois forestiers et manufacturiers, alors qu'on n'a pas le moyen de perdre de tels emplois. Enfin, il ne faut pas croire que nos voisins du sud accepteraient facilement l'expropriation d'un important producteur de bois américain. (...). Enfin, la valeur d'acquisition des terrains visés, telle qu'estimée par le gouvernement apparaît tout à fait irréaliste. En effet, la plus grande partie de ces terrains est située en zone blanche donc morcelable. Elle est de plus située au pourtour des lacs et zones touristiques et jouit d'une valeur importante. Le gouvernement se dirige donc vers un investissement beaucoup plus important que prévu. (...). Il n'apparaît pas non plus utile d'agrandir le parc sur une aussi grande superficie d'autant que ceci origine d'une décision aussi soudaine qu'imprévue et qui vise des terrains dont le choix n'est peut-être pas le plus judicieux. Une décision plus réfléchie serait souhaitable pour éviter ces grandes confrontations auxquelles nous assistons et permettrait d'atteindre le rôle accru que le gouvernement veut jouer dans le domaine de la protection environnementale. Malheureusement, les gestes posés à date ont donné l'impression contraire»*.

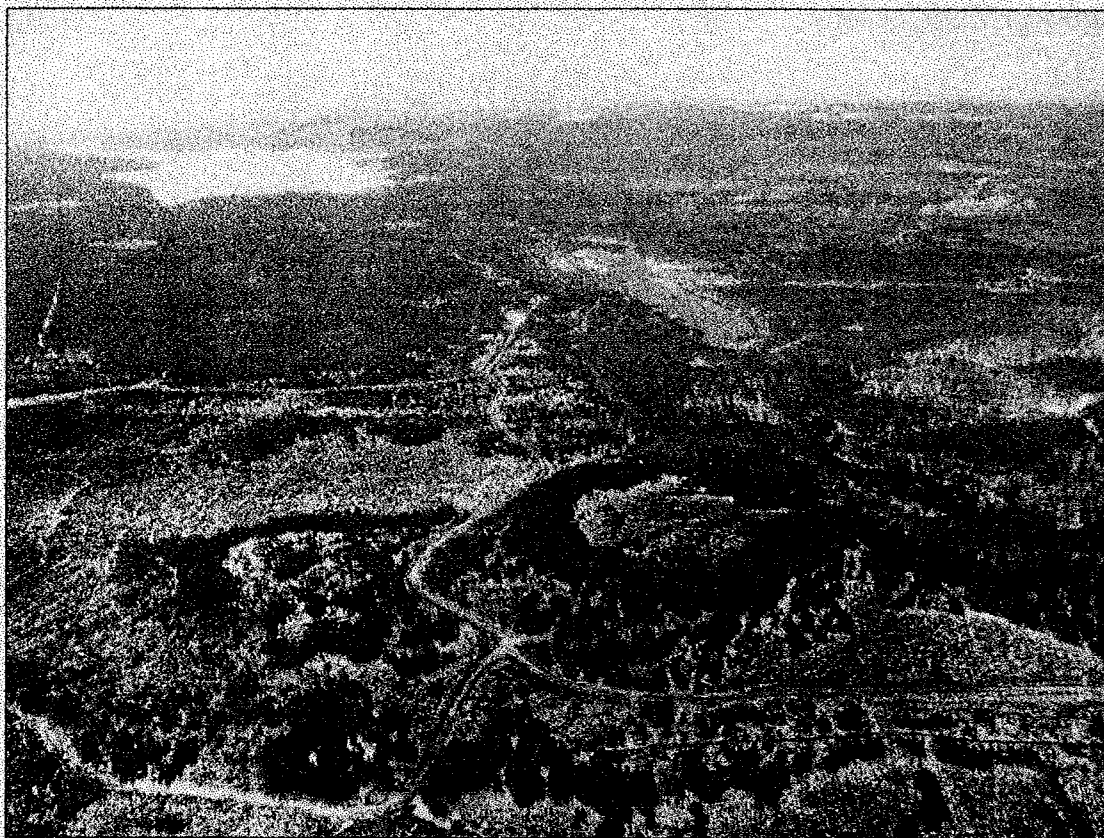
Le gouvernement veut créer des emplois au sud du Parc du Mont-Orford, mais on en perdra dans le nord du même parc, où est le gain ?

De plus, le Lac Larouche, enclavé dans le futur Parc agrandi, en sera exclu au profit d'un petit club privé qui en conservera l'usage exclusif, (voir l'ANNEX # 4l'article du *Journal de Montréal*, 23 mai 2006). Il s'agit d'un territoire bien conservé qui aurait grandement contribué à enrichir le Parc sur le plan écologique, et qui aurait eu intérêt à être accessible aux masses populaires pour y pratiquer des activités nautiques non motorisées. Imaginez si la même approche avait prévalu lors des premières phases d'acquisitions de terrains au Parc, les accès publics actuels des campings des lacs Stukely et Fraser n'auraient pas été disponibles, et le Parc du Mont-Orford n'aurait pas réussi à attirer autant de visiteurs et aurait manqué à sa vocation écotouristique.

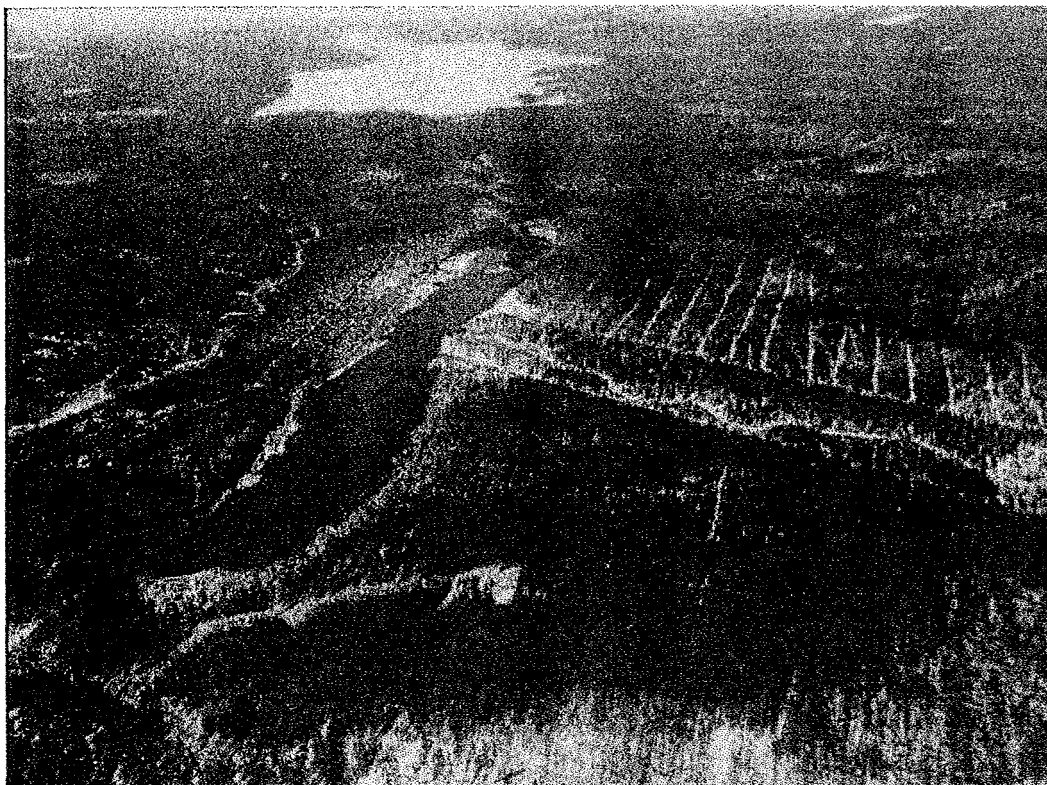
Nous désirons par ailleurs remercier le Ministre M. Claude Béchard de nous avoir envoyé des prises de vue aériennes illustrant des perturbations d'origine anthropique résultant des coupes forestières intensives dans la partie Nord du secteur convoité pour l'agrandissement du Parc du Mont-Orford. Comment le gouvernement pourrait se justifier de sortir le Mont-Orford du Parc parce qu'il serait en partie dégradé, alors qu'il veut en compenser la perte par un agrandissement sur des basses terres en partie plus dégradées ?

Et si ces basses terres peuvent se régénérer à long terme, le même raisonnement peut s'appliquer pour le Mont-Orford, une raison de plus pour le maintenir dans le Parc qui porte son nom!

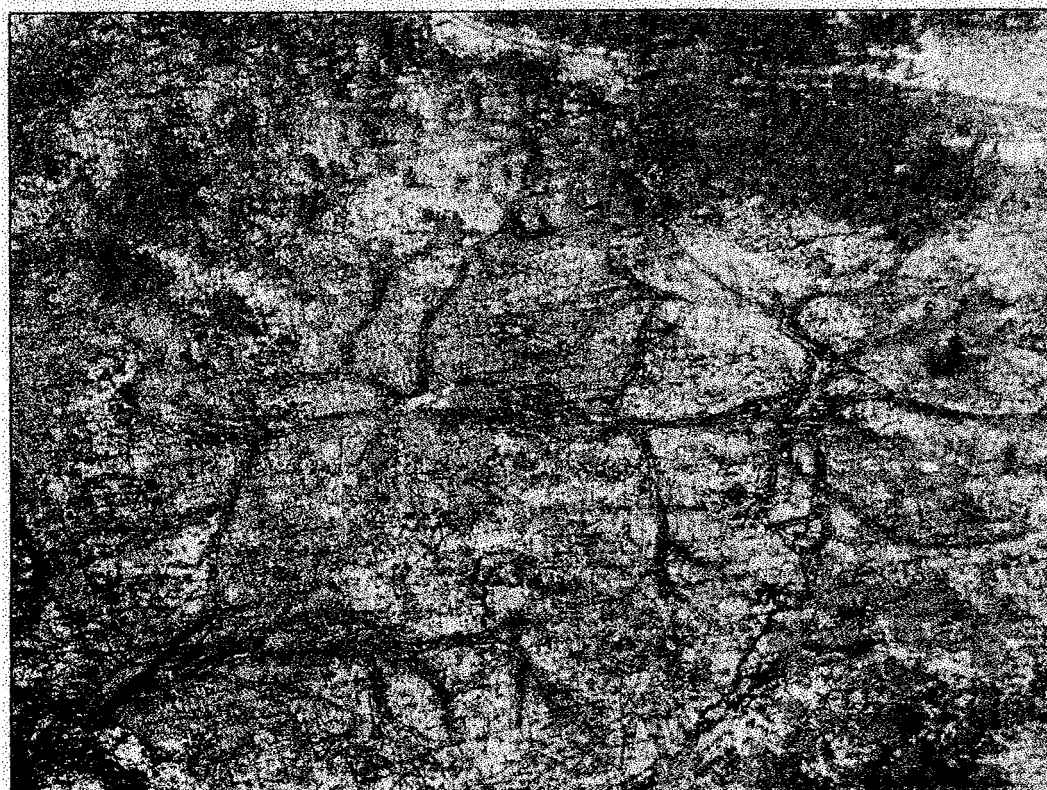
PHOTOS ILLUSTRANT LES ZONES DE PERTURBATIONS ANTHROPIQUES SUR LES TERRAINS SOUS RÉSERVE FONCIÈRE



Coupes totales et partielles au nord du lac Brompton

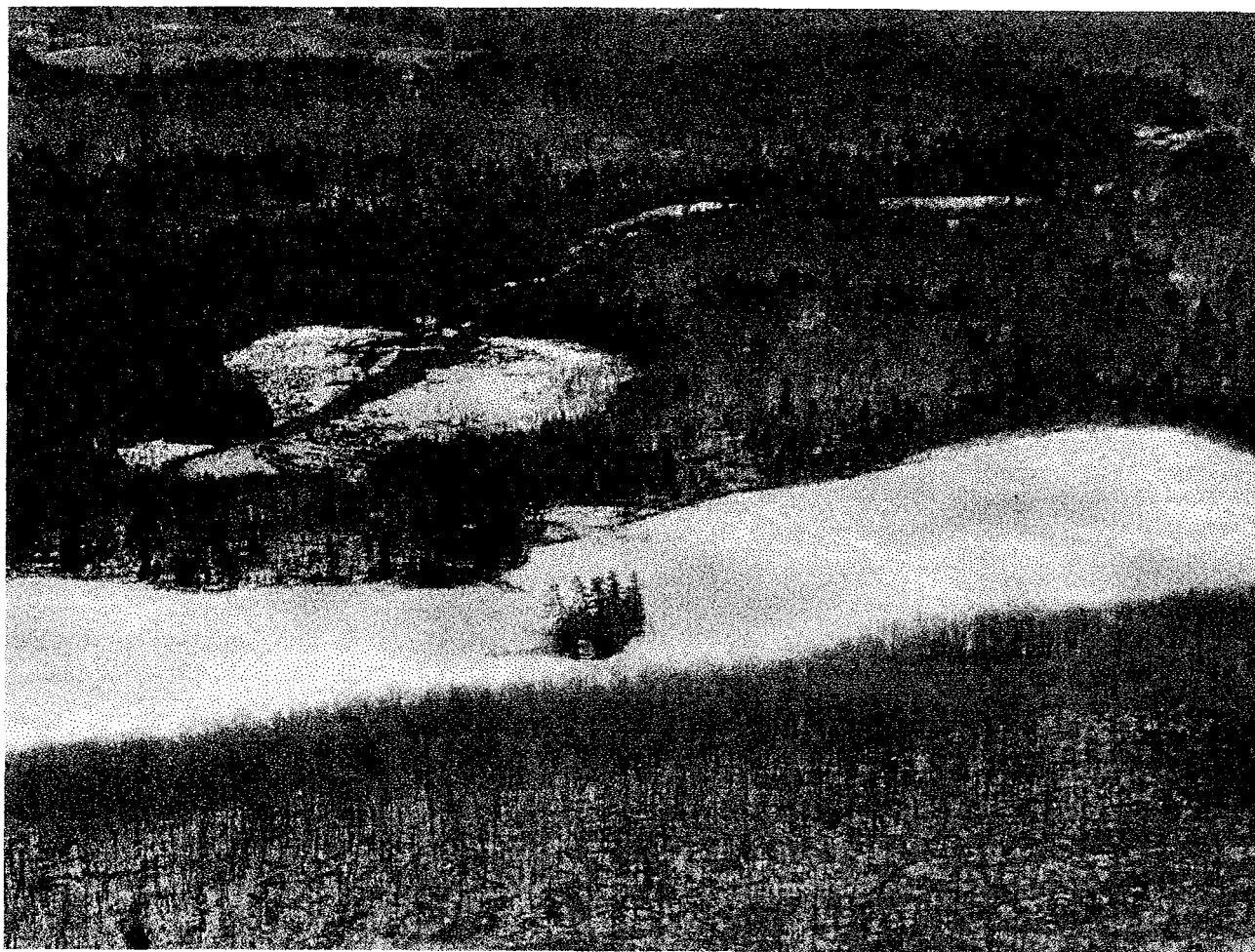


Coupes totales et partielles au nord du lac Brompton



Coupes partielles et orniérage au nord du mont des Trois Lacs

Le Lac Larouche ne comporte qu'un bâtiment d'accueil à son extrémité Nord, près de la route 222, et un refuge sur la petite île au centre de l'illustration suivante :



LE DEVOIR.com

Étude - Le ski est menacé en Estrie

C'est autour d'Orford que le réchauffement frappera le plus fort

Louis-Gilles Francoeur

Édition du mardi 28 mars 2006

Mots clés : Québec (province), Parc, Climat, ski, orford

Au rythme actuel de progression des changements climatiques, les centres de ski des Cantons de l'Est pourraient bien devoir fermer leurs portes d'ici à 40 ans et voir leur clientèle refoulée vers les stations des Laurentides et de Québec, révèle une étude de quatre chercheurs de l'Université de Waterloo dont Le Devoir a obtenu copie.

Si, dans ce contexte, la construction de luxueux appartements au pied des pentes d'Orford équivaut à mettre la station de ski sur respirateur artificiel, une autre étude de la même université, aussi obtenue par Le Devoir, indique que conserver le parc national dans son intégralité pourrait lui être plus bénéfique, car l'allongement des saisons plus chaudes va augmenter la fréquentation des parcs dans tout le Canada et augmenter leur rentabilité.

Réalisée l'an dernier, The Implications of Climate Change for the Quebec Ski Industry a été signée par trois chercheurs de la Faculté des sciences environnementales de l'Université de Waterloo. Il s'agit de Daniel Scott, Geoff McBoyle et Alanna Minogue, ainsi qu'un collègue du service météo de la même université ontarienne, Brian Mills.

L'étude en question a passé en revue les autres études sur la même question. Ses conclusions sont moins alarmistes que les autres études parce qu'elle postule que les centres de ski vont répondre à la menace des changements climatiques en se dotant, à grands frais il faut le dire, des meilleures technologies connues d'enneigement artificiel, ce qui permettra aux stations de continuer d'engranger la manne des Fêtes et des congés scolaires. C'est dans cette période que les stations font 75 % de leurs recettes, soit entre le 20 décembre et le 15 mars.

Dans les années 70, les saisons de ski au Québec allaient de 152 à 163 jours. Dans le scénario pessimiste, dès la période 2020, les centres québécois verraient leur saison raccourcie de 13 à 15 %. Dans le scénario pessimiste, en 2050, «le portrait est totalement différent et peut remettre en question l'avenir du ski au Québec».

Si on utilise la règle des 100 jours comme base minimale de rentabilité, «seulement les opérateurs de la région de Sherbrooke apparaissent comme économiquement à risque» parce qu'ils ne disposeront plus que de 93 jours skiables dans 40 ans. Une analyse économique plus poussée, qui ajoute aux baisses prévisibles de clientèle résultant d'une saison réduite les augmentations de coûts exigés par des besoins accrus en enneigement, amène les chercheurs à conclure que «les opérateurs de station de ski de la région de Sherbrooke sont les plus à risques en raison des changements climatiques». Mais comme les marges de profit sont relativement faibles dans cette industrie -- environ 13 % selon l'étude -- les régions de Québec et de Sainte-Agathe-des-Monts vont aussi ressentir d'importantes secousses économiques.

Un autre facteur important frappera les stations de ski du Québec, soit le vieillissement de la clientèle qui devrait fondre de 30 %, passant de 6,9 millions à 4,8 millions d'entrées quotidiennes d'ici à 2050. Sur un horizon de 20 ans, la variation demeure faible même dans le scénario le plus pessimiste pour les changements climatiques, soit celui qui semble en voie de se réaliser avec les rétroaction des grands écosystèmes nordiques comme la fonte de la calotte polaire et du pergélisol.

La disponibilité de l'eau à proximité des stations de ski pourrait bien constituer un facteur éliminatoire dans certains cas, ce qui n'est pas de bon augure pour la station d'Orford en raison de la raréfaction des ressources en eau autour de la station. Les stations devront compter sur deux fois plus d'eau que maintenant au Québec pour faire face au réchauffement du climat d'ici à 40 ans, précisent les chercheurs. Dans les Cantons de l'Est, les coûts globaux d'exploitation vont devoir augmenter de 6 %, «ce qui exigera des autorisations» pour de nouveaux prélèvements massifs et de nouvelles études d'impacts environnementaux pour de nouvelles infrastructures. Selon les scénarios de

* l'étude, les besoins en eau pour l'enneigement supplémentaire vont se situer dans la période 2020 entre 8 et 24 % à Québec et entre 25 à 59 % dans les stations de la région de Sherbrooke.

La réduction de la durée des saisons de ski devrait provoquer une baisse de revenus de 12 % dans les centres des Laurentides, de 13 % dans la région de Québec et de 20 % dans ceux des Cantons de l'Est. Ajoutée à une augmentation de coûts de 6 % pour enneigement accru, la réduction globale de rentabilité atteindrait 26 % dans la région où se situe Orford. Cela pourrait compromettre non seulement la rentabilité de la station de ski que Québec tente de sauver par une privatisation partielle de la montagne mais le projet immobilier lui-même si les amateurs de condos entreprennent de cibler des pentes enneigées plus durablement pour rentabiliser leur investissement.

L'autre étude obtenue par Le Devoir a été réalisée par Brenda Jones et Daniel Scott du département de géographie de l'Université de Waterloo. Elle porte sur les impacts des changements climatiques sur les parcs fédéraux.

Globalement, l'allongement de la saison chaude devrait attirer entre 2,5 et 2,8 millions de visiteurs de plus par année d'ici 20 ans. Mais ces revenus supplémentaires vont s'accompagner de dépenses accrues pour l'entretien d'infrastructures sollicitées plus intensément, en personnel supplémentaire, etc.

Et ces impacts relativement positifs, précise l'étude, seront contrebalancés à l'échelle canadienne par les impacts énormes et souvent irréversibles sur plusieurs parcs que constitueront la fonte des glaciers de Banff, le déclin de la population d'ours polaires du parc Wapusk, des plages de l'Île-du-Prince-Édouard, érodées et noyées par le rehaussement du niveau de la mer, ainsi que les dommages prévisibles à la Pointe-Pelée, que les routes migratoires pourraient désert.

L'industrie du ski menacée par le vieillissement de la population

Alain Bisson - Journal de Montréal 13/12/2004

Si elle n'y prend pas garde, l'industrie québécoise du ski et des sports de glisse pourrait se retrouver avec une baisse de clientèle de 30% d'ici une dizaine d'années, par le simple effet du vieillissement de la population.

Une décroissance de cette ampleur aurait des effets dramatiques sur les centres de glisse, concède Claude Péloquin, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ). Des stations lanceraient la serviette et la rentabilité de nombreuses autres serait mise à mal, résume-t-il.

Une baisse de 30%, basée sur les 6,8 millions de jours/ski de la saison 2003-2004, signifierait 4,8 millions de jours/ski, en 2017. C'est beaucoup moins que le bilan plancher historique de 5,5 millions de jours/ski de 1997-1998. Au terme de cette saison-là, Stoneham, Bromont et Orford avaient fait faillite. «Ce scénario catastrophe – contre lequel nous avons déjà commencé à nous prémunir depuis plusieurs années – n'est pas le seul fait du ski. C'est le sort qui attend tous les autres sports si rien n'est fait», a soumis M. Péloquin, au cours d'un entretien.

De récentes données permettent déjà de mesurer les changements démographiques dans la clientèle des stations de ski, dont le plein effet devrait se faire sentir en 2017. Ainsi, la proportion des skieurs et planchistes québécois de 50 ans et plus a doublé entre 1989 et 2002, passant de 6,1% à 12,7%, selon une étude publiée par le professeur Claude Péloquin, de la Chaire de tourisme de l'UQAM (le même nom que le pdg de l'ASSQ).

Pendant ce temps, le pourcentage des skieurs de 12 ans à 17 ans est passé de 21,5% à 17,3%. En revanche, les 12-24 ans comptent pour 35% du total des «pratiquants», et ils skient beaucoup.

Le Québec avantagé

Le pdg de l'ASSQ note que les données québécoises sont beaucoup plus encourageantes que celles relevées ailleurs au Canada et aux États-Unis. Il cite l'étude de son homonyme qui indique que 60% des skieurs et planchistes américains ont entre 40 et 58 ans et que la proportion des 16-34 ans diminue plus vite qu'ici. L'ASSQ estime que son programme Iniski, lancé en 1987 dans les écoles québécoises, contribue pour une large part au renouvellement de sa clientèle et à la relative bonne performance de ses membres.

De plus, le Passeport Ski 5e année — des billets de remontée gratuits pour la plupart des stations canadiennes — a trouvé 12 000 preneurs au Canada en 2003-2004. «On augmente ainsi la possibilité que les jeunes deviennent des mordus, qu'ils incitent leurs parents à venir skier avec eux et qu'ils deviennent des ambassadeurs pour l'avenir», soumet M. Péloquin.

Malgré le jeu démographique, l'ASSQ croit être en mesure d'augmenter le nombre de skieurs québécois au cours des prochaines années et vise les 8 millions de jours/ski annuels, en 2010. «Pour y arriver, on devra faire passer de 17% à 20% le pourcentage de la population active qui s'adonne aux sports de glisse. Nous savons pertinemment qu'il y a place à une telle augmentation», soumet Claude Péloquin, de l'ASSQ.

ON APPRENAIT RÉCEMMENT, QU'IL Y A TROP DE TERRAINS DE GOLF AU QUÉBEC ;

L'Association des terrains de golf du Québec (ATGQ) est d'accord pour fermer des terrains de golf. Serait-elle contre l'idée que l'on commence par ceux se trouvant dans des situations légales litigieuses, par exemple, celui du Parc national du Mont-Orford ?

Dorval perd son terrain de golf Éric Clément La Presse, 15 mai 2006 -

Après le golf Le Challenger de Saint-Laurent, destiné à être remplacé par des maisons, les verts du golf Dorval s'effaceront progressivement à cause de l'expansion de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Ce n'est toutefois pas une mauvaise nouvelle **selon l'Association des terrains de golf du Québec, qui estime qu'il y a trop de terrains de golfs au Québec pour la demande actuelle.**

La Ville de Dorval avait créé ce golf public en louant les terres d'Aéroports de Montréal (ADM) il y a 25 ans. Actuellement, le golf Dorval comprend deux terrains de 18 trous et un de neuf trous. Ce dernier ne sera pas touché par les besoins d'ADM dans un premier temps, explique sa vice-présidente aux affaires publiques, Christiane Beaulieu. ADM veut agrandir ses deux jetées pour recevoir plus de passagers. L'aéroport a accueilli 10,9 millions de passagers en 2005. ADM vise 12 millions de passagers en 2011. « Pour rallonger les jetées et faciliter la circulation des avions, on va devoir détruire une vieille ligne de hangars et il faudra les déplacer, dit Mme Beaulieu. On va donc devoir gruger certains terrains qui sont sur le golf. »

Des espaces sont aussi nécessaires pour loger de nouvelles compagnies liées à l'aéronautique. Cette mise en valeur va se faire progressivement d'ici une quinzaine d'années.

Les travaux débiteront au printemps prochain. Par ailleurs, la construction d'un hôtel près du débarcadère de l'aéroport sera confiée à un consortium d'ici quelques semaines. « Ce sera un hôtel de 250 places », dit Mme Beaulieu.

Pour l'Association des terrains de golf du Québec (ATGQ), la disparition des deux golfs n'est pas une mauvaise chose puisque l'offre a dépassé la demande depuis l'aménagement effréné de terrains dans les années 80 et 90.

Il y a aujourd'hui 365 golfs au Québec (un pour chaque jour de l'année!) et 49 % d'entre eux perdent de l'argent, dit Pierre Deslandes, président de l'ATGQ. « Et ce, malgré les neuf millions de rondes de golf qui se jouent chaque année », dit-il.

« Il n'y a pas assez de golfeurs pour tous les terrains du grand Montréal, ajoute Jacques Landry, directeur de l'ATGQ. Par contre, il est décevant de voir qu'il y a de moins en moins de golfs dans l'île. Les revenus d'impôt foncier sont meilleurs en faisant des commerces, des rues et des maisons.

Les golfs ne sont pas suffisamment payants pour justifier leur superficie. » Selon M. Landry, tous les golfs de l'île de Montréal sont menacés. *« Si le propriétaire d'un golf est capable de dézoner son terrain pour faire du résidentiel, il va peut-être considérer de le vendre s'il ne fait pas d'argent avec. »*

Devrait-on protéger les golfs pour éviter qu'ils soient transformés? M. Landry pense qu'on doit surtout faire la promotion de ce sport pour augmenter la fréquentation des verts.

« Même si 20 golfs disparaissaient au Québec dans les 10 prochaines années, l'industrie n'en souffrirait pas », dit-il.

Mise à jour: 23/05/2006 07:14

Traitement de faveur

Un club privé dans le futur parc Orford

(Journal de Montréal) Yves Chartrand

Le Journal de Montréal

Le gouvernement du Québec offre un véritable traitement de faveur à la famille Bombardier : un lac enchanteur leur appartenant, situé en plein coeur du futur parc Orford, a été totalement exclu du projet d'agrandissement.

Le cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a confirmé au *Journal* que le magnifique plan d'eau ainsi que ses rives ne sont pas inclus dans la réserve foncière de 5500 hectares que le ministre Claude Béchard a décrétée au début d'avril.

Ce qui signifie que ce domaine de plus de 40 hectares, propriété de la famille Bombardier depuis longtemps, sera littéralement une enclave privée, entièrement encerclée par le futur parc national projeté par Québec.

Outre le lac, la famille Bombardier est également propriétaire des berges sur une distance pouvant atteindre jusqu'à 200 pieds. Cela aura comme conséquence d'interdire complètement l'accès au lac Larouche aux futurs randonneurs du parc.

Selon l'attachée de presse du ministre, Dominique Bédard, le domaine n'a pas été mis en réserve en raison «des nombreux chalets qui se trouvent tout autour des rives».

Pourtant, une visite des lieux jeudi dernier par les représentants du *Journal* a montré une situation tout à fait différente.

Nonobstant l'extrémité est du lac, où se trouvent la maison du gardien du domaine et les installations de pêche, les cinq kilomètres de rives sont vierges et libres de toute construction. Seule une forêt généreuse constituée de feuillus et de résineux, typique de la nature estrienne, peuple les berges. La seule construction présente est un petit chalet de bois blanc implanté sur l'unique île du lac. Il s'agit du refuge que le célèbre fondateur de l'entreprise, J.-Armand Bombardier, fréquentait régulièrement lorsqu'il voulait réfléchir ou peaufiner ses projets, nous a précisé le gardien du domaine, M. Michel Lemire.

Un club privé

Le lac est aujourd'hui à l'usage exclusif des employés de la compagnie Bombardier qui, en retour d'une carte de membre, au coût de 30 dollars par année, peuvent venir y pêcher et jouir des lieux.

Selon Mme Lise Charland, une aide du gardien du domaine, à la guérite lors de notre passage, quelque 335 employés, actuels ou à la retraite, sont membres de ce club privé nommé Aux bonnes vacances.

Le *Journal* a tenté de joindre vendredi M. André Bombardier. Celui-ci n'a pas retourné notre appel depuis ce temps.

Le parc du Mont-Orford nage dans la controverse depuis le renvoi du Conseil des ministres de Thomas Mulcair, en février, après que celui-ci eut refusé d'entériner le projet de privatisation d'une portion du parc. Le gouvernement Charest veut maintenant vendre à des intérêts privés 579 hectares dans le parc actuel, incluant le centre de ski, le parcours de golf et des terrains pour la construction d'un développement domiciliaire.

la commission parlementaire sur le projet de loi 123, qui amendera la loi sur les parcs et permettra la vente d'une portion du parc du Mont-Orford, débute aujourd'hui à Québec.